

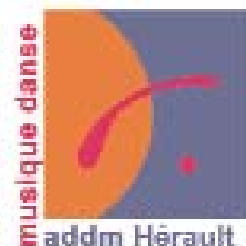
ORCHESTRE départemental amateur de l'Hérault

Saison 2009/2010

Une initiative de l'ADDM 34, avec le soutien du Département de l'Hérault.

Comment faire partie de l'ODAH?

Informations et fiche d'inscription



L'Orchestre départemental amateur de l'Hérault (ODAH)

Objectifs

- ⇒ permettre aux instrumentistes amateurs de jouer au sein d'un orchestre symphonique de qualité, encadré par des professionnels, et de développer leurs compétences.
- ⇒ valoriser autant que possible les œuvres des compositeurs régionaux.

Age et niveau requis

L'ODAH est ouvert aux jeunes et aux adultes. Le niveau instrumental minimal requis est celui d'un **cycle 2 d'école de musique ou de conservatoire** (soit 4 années au moins de pratique, quel que soit le pupitre).

Les instruments concernés

L'effectif indicatif souhaité pour cette saison 2009/2010 est réparti comme suit :

8 premiers violons	4 clarinettes	4 cors
8 seconds violons	3 flûtes	3 trompettes
6 altos	3 saxophones	3 trombones/tubas
5 violoncelles	2 hautbois	3 percussions
2 contrebasses	2 bassons	

Les partitions vous seront envoyées en décembre 2009, avant les premières répétitions.

Vous décidez d'être musicien au sein de l'Orchestre départemental amateur de l'Hérault pour la saison 2009/2010 ?

Vous pourrez à ce titre bénéficier des compétences de professeurs diplômés qui vous permettront de progresser dans votre pratique au sein d'un **orchestre de qualité**.

La réussite de ce projet nécessite une véritable implication et une assiduité de la part de chaque musicien.

Votre engagement s'étend de janvier à mai 2010, période durant laquelle vous aurez à reprendre régulièrement les partitions du programme, à assister à toutes les répétitions, au stage et aux 4 concerts prévus. En cas d'impossibilité d'assister à une répétition (absence qui peut contribuer à freiner le travail de l'ensemble) il est impératif de la signaler à l'avance, pour limiter les incidences sur l'organisation, le travail des musiciens de votre pupitre, voire pour équilibrer l'effectif de l'orchestre.

Par ailleurs, votre participation à l'Orchestre départemental amateur de l'Hérault, vous offrira la possibilité d'assister dans des **conditions privilégiées** à plusieurs manifestations départementales.

Vous pourrez également assister à tarif réduit à une sélection de concerts de l'Orchestre National de Montpellier et, gratuitement, à certaines répétitions générales.

Vous serez tenus informés régulièrement de ces différentes opportunités.

Organisation

Répétitions

⇒ Pour les cordes seulement :

9 janvier 2010 de 14h30 à 17h30 à la Maison des Arts de Pérols

30 janvier 2010 de 14h30 à 17h30 à la Maison des Arts de Pérols

⇒ Pour tous les musiciens :

7 février 2010 de 10h à 17h

28 mars 2010 de 10h à 17h

Prévoir un repas tiré du sac.

(les lieux des répétitions vous seront précisés prochainement).

Stage

Du 12 au 17 avril 2010 au Centre du Lazaret à Sète.



Dans un cadre très agréable, ce centre offre sur un même site hébergement, restauration, locaux de répétition, dans un grand parc boisé de 3 hectares. Des équipements sportifs sont à votre disposition, ainsi qu'un accès à la plage.



+ d'infos sur le centre : www.lazaretsete.com

Le Programme du stage (à titre indicatif)

	12 avril	13 avril	14 avril	15 avril	16 avril	17 avril
Matinée	- Accueil des stagiaires à 10h - Travail par pupitre	Travail par pupitre	Travail par pupitre	Travail par pupitre	Tutti sur le lieu du concert	Tutti
Après-midi	Tutti	Tutti	Libre : activités proposées	Tutti	Raccord sur le lieu du concert	Raccord sur le lieu du concert
Soirée	Animation	Animation	Tutti	Générale	Concert	Concert

Les familles retrouveront les stagiaires à l'issue du concert du 18 avril à 19h, autour d'un apéritif.

Concerts

L'ODAH se produira en concert les **16, 17, 24 avril et 2 mai 2010**.

Tous les concerts auront lieu à 18h.

16 avril : raccord à 16h

17 avril : raccord à 16h

24 avril : raccord à 15h

2 mai : raccord à 16h

(les lieux des concerts vous seront précisés prochainement).



Concert de l'ODAH, Mauguio, 11 avril 2009.

Programme musical

Oeuvres de :

- ⇒ Francine Aubin,
- ⇒ Brendan Mc Brien,
- ⇒ John Lloyd,
- ⇒ Leroy Anderson.
- ⇒ pièce du jeune compositeur sétois Raphaël Lucas, écrite spécialement pour l'ODAH.

Programme complet consultable en ligne et possibilité de télécharger des extraits de partitions sur www.addm34.fr, très prochainement.

Encadrement pédagogique

L'ensemble est placé sous la direction de **Lionel Giroud**, chef d'orchestre, titulaire du Diplôme d'Etat de direction d'ensemble à vents et du Diplôme d'Etat de professeur de cor.

Les enseignants :

- violon, alto : Michelle Lalor (professeur à l'école de musique de Clermont-l'Hérault)
- violoncelle, contrebasse : Janice Renau (professeur au Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier)
- flûte, clarinette, hautbois, basson : Serge Rocamora (professeur au Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier)
- saxophone, trompette, cor, trombone : Philippe Castell (professeur à l'école de musique de Saint-Chinian/Capestang et au Conservatoire de Béziers)
- percussions : en cours de recrutement

L'Orchestre départemental amateur de l'Hérault : une initiative de l'ADDM 34, avec le soutien du Département de l'Hérault

L'ADDM 34

L'ADDM 34, Association Départementale Danse et Musique en Hérault, organisme conventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Languedoc-Roussillon) et le Département de l'Hérault, compte parmi ses missions la démocratisation de l'accès à la pratique musicale en amateur et la création de liens entre amateurs et professionnels.

+ d'infos sur l'ADDM 34 : www.addm34.fr

Modalités d'inscription

La participation demandée aux musiciens pour l'activité de l'Orchestre pour la saison 2009/2010, est de :

- ⇒ 200 €* pour les mineurs,
- ⇒ 210 €* pour les étudiants,
- ⇒ 230 €* pour les adultes salariés ou retraités.

A partir du second enfant de la même famille, le montant est de 150 €.

En cas d'inscription parent + enfant, le tarif adulte est appliqué au parent et le tarif réduit à l'enfant.

Une tenue de concert est **obligatoire** (tee shirt manches longues ODAH, noir pour les hommes et blanc pour les femmes). Pour les nouveaux membres de l'ODAH ne possédant pas encore le tee shirt, merci d'ajouter une participation de 6 € à votre règlement.

Le surcoût d'une chambre individuelle lors du stage sera facturé en supplément.

L'inscription sera validée après accord conjoint du directeur musical et de l'ADDM 34 (confirmation par écrit sous 5 jours).

Une fois votre inscription validée, merci de nous adresser votre règlement, sans oublier les 6 € de participation à la fabrication du tee shirt si vous vous inscrivez pour la première fois.

Vous avez la possibilité de régler en 1, 2 ou 3 chèques qui seront encaissés la 1^{ère} semaine de décembre, la 1^{ère} semaine de janvier et la 1^{ère} semaine de février 2010.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ADDM 34. Le désistement aux répétitions et au stage n'engage aucun remboursement des frais, sauf en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical) et avec une retenue de 30%.

* Cette somme comprend :

- ⇒ les trajets en bus
- ⇒ les frais pédagogiques
- ⇒ l'hébergement et les repas lors du stage
- ⇒ les partitions

Fiche de demande d'inscription

(possibilité de télécharger cette fiche sur www.addm34.fr)

A retourner impérativement
avant le 20 novembre 2009
à l'ADDM 34 : 1722 rue de Malbosc
CS 64306 - 34086 Montpellier Cedex 4.

Le nombre de places étant limité, seuls les premiers inscrits
(par pupitre) seront retenus.

Informations auprès de Nicolas Volland : 04.67.45.71.16

Musicien(ne)

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Téléphone mobile :
Email :
Instrument pratiqué :
Ecole de musique fréquentée (le cas échéant) :
Ensemble amateur fréquenté (le cas échéant) :

